

Présentation de l'étude :

**ÉVALUATION DU SCHÉMA RÉGIONAL D'APPUI
A LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES
EN RHÔNE-ALPES ET PROPOSITIONS
POUR L'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE
GÉNÉRALE DU SYSTEME**

I. Objectifs de l'étude

L'étude a pour objectifs :

- L'évaluation du schéma régional d'appui à la création d'entreprises innovantes en Rhône-Alpes, en vue d'identifier les éventuels manques ou faiblesses en matière de financement et d'accompagnement des porteurs de projets ;
- La formulation de propositions en vue d'optimiser la performance générale du système régional d'appui à la création d'entreprises innovantes et en corollaire d'accroître le nombre, la pérennité et les perspectives de développement des jeunes entreprises innovantes en région Rhône-Alpes ;
- L'étude de l'opportunité d'une offre de prêts d'honneur « innovation » en Rhône-Alpes, ayant pour finalité d'améliorer le financement des jeunes entreprises innovantes, et la recherche de modalités de développement d'un dispositif de ce type à partir des actions déjà réalisées par les acteurs locaux des territoires rhônalpins.

La définition de l'innovation retenue par le comité de pilotage dans le cadre de cette étude couvre un large spectre : une entreprise est dite innovante si elle produit un bien ou un service qui lui permet de bénéficier d'un avantage concurrentiel durable sur son marché. Sur ce spectre, l'étude devra distinguer les trois segments de marché cibles suivants :

- Les créations d'entreprises innovantes qui développent des technologies nouvelles ;
- Les créations d'entreprises innovantes qui intègrent des technologies de pointe existantes et qui requièrent un support technologique important ;
- Les créations d'entreprises innovantes incorporant peu ou pas de technologie (innovations organisationnelles, commerciales, de services, etc.).

En fonction des résultats de l'étude, et en particulier de l'évaluation des besoins et de l'intérêt des acteurs consultés pour la mise en place d'une offre régionale de prêts d'honneur « innovation », le comité de pilotage de l'étude décidera de la pertinence de poursuivre la réflexion sur un projet de plateforme dédiée à la création d'entreprises innovantes.

II. Suivi de l'étude

Le comité de pilotage est composé de :

- *Région Rhône-Alpes ;*
- *Caisse des Dépôts ;*
- *DRIRE ;*
- *Oséo ;*
- *Novacité ;*
- *Réseau Entreprendre Rhône ;*
- *CRAIRA, coordination régionale des plateformes rhônalpines, et France Initiative.*

III. Consultation et critères de sélection

La sélection des offres s'effectuera en deux temps.

1. Dans un premier temps, le prestataire devra transmettre :

- Son identification précise (coordonnées postales et téléphoniques, forme juridique, date de création, nom du responsable) ;
- Ses compétences, ses références détaillées et sa bibliographie sur des sujets voisins de la présente étude ;
- La composition de l'équipe d'étude (curriculum vitae des membres de l'équipe).

Ces premières informations devront être adressées au plus tard le jeudi 14 février 2008.

2. Dans un second temps, si et seulement si le prestataire est présélectionné (réponse apportée le vendredi 22 février), il recevra le cahier des charges complet et devra préciser dans son offre :

- L'approche méthodologique choisie (présentation des tâches à effectuer, indicateurs, outils, organisation...);
- Le détail de la proposition financière, en distinguant l'estimation de la durée de la mission en nombre de jours et par intervenant, le coût unitaire par jour et par catégorie de personnes, l'estimation de la charge totale à répartir en honoraires, frais d'organisation et de secrétariat ;
- Le calendrier détaillé du déroulement de la prestation.

Ces propositions devront être adressées au plus tard le jeudi 13 mars 2008.

Les informations générales pour la présélection des offres puis les propositions des prestataires présélectionnés sont à transmettre à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Jacques Martin
Président
CRAIRA (chez RDI)
48, rue Georges Gouy
69007 LYON